

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de  
la Communauté française du 28 mars 2011 portant  
nomination des membres de la Commission d'agrément des  
services médicaux du travail**

**A.M. 18-11-2011**

**M.B. 29-02-2012**

La Ministre de la Santé,

Vu la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail telle que modifiée;

Vu l'arrêté du Régent du 11 février 1946 portant approbation des titres I<sup>er</sup> et II du Règlement général pour la protection du travail, l'article 107, tel qu'il a été modifié;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 13 juillet 1984 réglant l'agrément des services médicaux du travail, tel qu'il a été modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 mars 2011 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des services médicaux du travail;

Considérant la notification par les organisations représentatives des travailleurs de la démission de Mme Guilmot et la présentation de la candidature de Mme Ludwig,

Arrête :

**Article unique.** - Est nommée à la Commission d'agrément des services médicaux du travail en qualité de membre présenté par les organisations représentatives des employeurs comme suppléante de M Rimbart :

- Mme Ludwig.

Bruxelles, le 18 novembre 2011.

Mme F. LAANAN